



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 31 janvier 2017

– **13^e** –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
 - Mme Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets
institutionnels
 - M. Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne
 - Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Déclaration de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon rappelle l'événement tragique survenu dans une mosquée à Québec dimanche en soirée. Elle souligne que plusieurs membres du personnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sont de confession musulmane. Mme Harel Bourdon précise que le recrutement du personnel est fait dans le but qu'il soit représentatif de la communauté montréalaise. À cet égard, elle note que la CSDM est une des commissions scolaires au Québec qui a atteint les cibles d'intégration des personnes immigrantes parmi son personnel.

La présidente ajoute que plusieurs des élèves qui fréquentent la CSDM tant au secteur de la formation générale des jeunes qu'au secteur des adultes sont de confession musulmane. Elle fait référence à la présentation de la reddition de comptes faite lors de la séance du Conseil des commissaires du 25 janvier 2017 qui faisait ressortir que la deuxième langue parlée par les élèves à la maison est l'arabe.

La présidente a pu s'entretenir avec son homologue de la Commission scolaire des Découvreurs. Ce dernier s'est dit à la fois bouleversé, surpris et touché par ce drame humain.

Mme Catherine Harel Bourdon rappelle que l'éducation est un élément important dans l'apprentissage du vivre-ensemble et dans l'intégration de valeurs dont le respect, la solidarité et l'entraide.

La CSDM a mis le drapeau du Québec en berne, en signe de solidarité envers la communauté musulmane à Québec et à Montréal.

Avant de poursuivre la séance du comité exécutif, la présidente demande d'observer une minute de silence.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) École Irénée-Lussier – autorisation pour le financement de la construction
 - b) Défi sportif Altergo 2017

– ajouter les articles suivants :

- DG-02-343 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école FACE – année 2016-2017
- A-33-1024 Service des ressources matérielles – centre administratif – réhabilitation intérieure à la suite d'un dégât d'eau

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017
- 5- Affaires nouvelles :
 - a) École Irénée-Lussier – autorisation pour le financement de la construction
 - b) Défi sportif Altergo 2017
- 6- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 7- Rubrique des commissaires-parents

- 8- DG-02-343 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école FACE – année 2016-2017
- 9- A-29-1792-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolitions et créations de poste – modification aux plans de l'effectif 2016-2017
- 10- A-31-3149 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – mise à niveau de la ventilation et réaménagements, secteur charpenterie – appel d'offres 25-2397P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-3154-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-173P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3160 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d'offres 27-527P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-3161 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au système d'achats coopératif pour l'année 2017-2018
- 14- A-33-1022 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – interventions supplémentaires dans le cadre de la première phase de la réfection de l'enveloppe du bâtiment
- 15- A-33-1024 Service des ressources matérielles – centre administratif – réhabilitation intérieure à la suite d'un dégât d'eau
- 16- A-34-2690 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 17- A-34-2691 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 18- A-34-2693 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 19- A-34-2694 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

- 20- A-34-2695 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 21- A-34-2696 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 22- Information
 - a) A-11-77 Services éducatifs – résultats scolaires à la première étape de l’année 2016-2017 à la formation générale des jeunes
- 23- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016.

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 janvier 2017.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017

Aucun suivi n'est mentionné à ce point.

5. Affaires nouvelles

a) École Irénée-Lussier – autorisation pour le financement de la construction

Mme Catherine Harel Bourdon est heureuse d'annoncer aux membres du comité exécutif qu'elle a reçu la lettre officielle autorisant le financement de la construction de l'école Irénée-Lussier.

b) Défi sportif Altergo 2017

M. Ben Valkenburg informe les membres du comité exécutif que la 34^e édition du défi sportif Altergo aura lieu à Montréal du 24 au 30 avril 2017. Il s'agit d'un événement sportif qui contribue à l'inclusion sociale de tous les athlètes handicapés. Il souhaite que des écoles de la CSDM s'y inscrivent.

6. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

1. État de situation des travaux à mener par les Services éducatifs

M. Claude Daviau informe les membres du comité exécutif que les Services éducatifs élaborent le processus portant sur les différentes étapes en vue de la rédaction du Plan d'engagement et de la révision du plan Réussir. Il rappelle que le Conseil des commissaires a donné à son équipe un mandat de produire une politique sur la réussite éducative et que, parallèlement, le gouvernement du Québec adoptera sa politique sur la réussite éducative. Les Services éducatifs avaient été mis à contribution pour la rédaction du mémoire qui a été présenté dans le cadre de la consultation publique prévue à cet effet, à l'automne 2016.

Les Services éducatifs élaborent présentement une planification afin de mener de front tous ces différents chantiers (la politique sur la réussite éducative de la Commission scolaire de Montréal, le Plan d'engagement, le plan Réussir, la révision des projets éducatifs) qui sont étroitement liés et qui, de plus, devront prendre en compte la politique nationale sur la réussite éducative, à la suite de son adoption. Ainsi, l'ensemble des travaux associés à ces chantiers devrait se concrétiser au printemps 2019. À cet égard, la présidente souhaite recevoir une ligne du temps à la prochaine séance du Conseil des commissaires qui présentera l'évolution des travaux et les échéanciers dont, entre autres, l'adoption pour consultation de la politique sur la réussite éducative au mois de février 2018 et son adoption au mois d'avril 2018.

M. Kenneth George rappelle l'importance d'assurer la cohérence au regard des objectifs de réussite et de décrochage scolaire incluant les grands objectifs ministériels. Il ajoute qu'il faut cependant s'assurer de tenir compte dans la politique sur la réussite éducative de la CSDM du statut socioéconomique des parents, puisque c'est lié à la réussite des élèves. La présidente mentionne que la CSDM tiendra compte des trois grands enjeux, à savoir :

- 69 % des élèves proviennent d'un milieu défavorisé;
- 1/5 des élèves sont identifiés comme ayant un handicap ou étant en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 59 % des élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.

2. Résultats scolaires

Le rapport d'information A-11-77 – Services éducatifs – résultats scolaires à la première étape de l'année 2016-2017 à la formation générale des jeunes déposé au point 22 est traité au cours de cette rubrique.

M. Kenneth George apprécie que les données présentées dans le rapport permettent de comparer les six dernières années. Il soulève des questions par rapport à différents résultats, dont ceux en lecture et en science et technologie, ce qui conduit à des échanges sur le soutien qui peut être offert par les Services éducatifs aux équipes-écoles et aux directions d'établissement.

Des discussions portent également sur le choix des séquences mathématiques offertes en 4^e et 5^e secondaire et des impacts sur les élèves de la formation générale des jeunes et des adultes. Il est souligné que des rappels sont faits auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il y ait une meilleure répartition de la charge de travail entre le programme de mathématique de 4^e secondaire et celui de 5^e secondaire. La présidente revient sur le fait que les élèves sont appelés à choisir dès la 3^e secondaire une séquence mathématique qui aura une incidence sur leur cheminement au collégial. À cet égard, des discussions portent sur le soutien des conseillers en orientation auprès des élèves. Mme Marie-José Mastromonaco soulève la question de la formation de ces conseillers.

Par ailleurs, la présidente fait référence au travail colossal fait à la formation générale des adultes pour soutenir les élèves de la tranche d'âge 16-24 ans aux prises avec des problématiques psychosociales qui ne les rendent pas disponibles aux apprentissages. Ces problématiques sont souvent présentes dès la petite enfance. Elle ajoute qu'il faut chercher à faire reconnaître auprès du MEES les besoins des élèves au regard des problématiques de santé mentale.

En terminant, M. Claude Daviau souligne l'excellent travail de l'équipe de conseillers pédagogiques qui ont rédigé ce rapport, dont celui de Mme Mélanie Gagnon.

- b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

M. Kenneth George annonce aux membres du comité exécutif que lui et M. Jean-François Gosselin présenteront les trois résolutions suivantes à la direction du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) :

- d'entreprendre des démarches et possiblement de consulter des spécialistes universitaires ou issus des institutions financières afin de voir comment éviter des fluctuations importantes des sommes allouées aux commissions scolaires;
- de faire des démarches auprès du MEES afin qu'il recommence à compenser les pertes subies en raison de sa décision, prise en 2005, d'autoriser le remboursement de la taxe scolaire en deux versements;
- de prendre les moyens pour communiquer sur le plan fiscal avec les citoyens et les individus corporatifs de façon électronique, et ce, afin de réduire les coûts liés aux envois postaux et également réduire l'empreinte écologique.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le tour des dossiers en cours et annonce la mise en place d'un bulletin de liaison qui s'adressera au personnel du centre administratif et de l'annexe. Il y sera notamment présenté un état de situation et des précisions sur la qualité de l'air pour ces lieux.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Des discussions portent sur les informations contenues dans le tableau d'avancement des projets d'agrandissement.

Par ailleurs, la présidente et Mme Marie-José Mastromonaco rappellent l'importance d'impliquer les commissaires, les directions d'établissement et les conseils d'établissement en amont du processus lié aux réaménagements majeurs, aux agrandissements ou aux constructions.

- e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud présente le tableau portant sur le suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles excédentaires.

Par ailleurs la présidente souhaite que le projet de loi 121, *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, soit analysé par le Bureau des affaires juridiques afin de voir s'il peut y avoir des impacts sur la gestion des immeubles de la CSDM. Mme Harel Bourdon propose de se faire inviter en commission parlementaire.

Pour sa part, M. Jocelyn Pauzé suggère de retracer les ententes-cadres que d'autres commissions scolaires ont avec la Ville de Montréal afin de s'en inspirer lors de la révision de la présente entente-cadre.

f) Offre alimentaire

Mme Mélanie Robinson fait part des préoccupations du comité de parents au regard du temps alloué pour la période des repas dans les écoles. Selon l'information dont disposent les membres du comité de parents, les élèves auraient peu de temps pour manger. Mme Robinson mentionne que le comité de parents enverra un sondage aux parents à ce sujet en souhaitant pouvoir y trouver des solutions. M. Robert Gendron invite le comité de parents à l'informer si les parents considèrent qu'il y a un problème associé à la période de dîner.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud présente le tableau de bord des projets institutionnels. Elle mentionne que la CSDM est présentement en campagne de promotion afin d'encourager le personnel à se référer aux feuillets fiscaux en ligne.

7. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson souhaite qu'un rappel soit fait aux directions d'établissement au regard des frais facturés aux parents et demande que les conseils d'établissement soient informés de ce qui ne doit pas faire partie de la liste des fournitures scolaires.

À cet égard, la présidente suggère que les directions s'échangent les listes de matériel demandé aux enfants et qu'elles respectent ce qui est prévu à la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers* et que les informations transmises aux écoles soient également remises au comité de parents.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école FACE – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-343 en date du 30 janvier 2017
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolitions et créations de poste – modification aux plans de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1792-A en date du 30 janvier 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les tâches administratives effectuées par les titulaires des postes à l’École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) et à l’école La Voie ont été confiées à d’autres personnes;

CONSIDÉRANT que la nature des tâches administratives qui doivent être effectuées par le titulaire du poste de magasinier à l’École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) correspond à des tâches de magasinier classe II;

CONSIDÉRANT les grands besoins en orthophonie à l’école de la Lancée;

CONSIDÉRANT les grands besoins en psychoéducation à l’école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT l’augmentation du volume de travail au regard de la compilation de données liées à une hausse importante de clientèle;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d’un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l’école;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins en effectif d’entretien ménager pour respecter la normalisation ou pour accomplir un nouveau projet;

CONSIDÉRANT que certaines écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, 3, 5, 6, 7 ou 8 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que certaines écoles sont déjà déficitaires et que les sommes engendrées par ces créations de poste seront assumées par l’équilibre budgétaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 40 %, de technicien en administration à l’EMEMM;
- 2° d’ABOLIR un poste annuel à temps plein, à 100 %, de secrétaire à l’école La Voie;

- 3° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein, à 100%, de magasinier classe I et de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de magasinier classe II à l'EMFM et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-474-1-22300-150;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 50 %, d'orthophoniste à l'école de la Lancée et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-217-1-23130-140;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 80 %, de psychoéducateur à l'école Sophie-Barat et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-217-5-23140-140;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'agent de bureau classe II à l'école Eulalie-Durocher et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-332-1-21120-160;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-049-6-23140-160;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 25 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-036-6-23140-160;
- 9° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-036-6-23140-160;
- 10° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-036-6-23410-160;
- 11° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 71,4286 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense aux indices 104-102-7-23140-160 (33,8 %) et 104-102-6-23140-160 (66,2 %);
- 12° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-102-7-23410-160;
- 13° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 34,2857 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Fabien et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-015-6-23140-160;
- 14° de CRÉER deux postes saisonniers à temps partiel, à 35,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Lanaudière et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-089-6-23410-160;
- 15° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Marc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-065-6-23140-160;

- 16° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 60,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Ahuntsic et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-117-6-23410-160;
- 17° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école François-de-Laval et d'IMPUTER la dépense aux indices 104-132-6-23140-160 (50 %) et 104-132-8-23140-160 (50 %);
- 18° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 78,5714 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école François-de-Laval et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-132-6-23404-160 (87 %) et 100-132-8-23140-140 (13 %);
- 19° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Madeleine-de-Verchères et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-077-6-23410-160;
- 20° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 46,4286 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Félix-Leclerc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-134-6-23410-160;
- 21° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 28,5714 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Armand-Lavergne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-002-6-23410-160;
- 22° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 28,5714 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Armand-Lavergne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-002-6-23140-160;
- 23° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-François-d'Assise et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-012-6-23140-160;
- 24° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Judith-Jasmin et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-171-6-23140-160 (35 %) et 100-171-7-23140-160 (65 %);
- 25° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Gérard et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-104-1-23140-160;
- 26° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Garneau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-085-8-23410-160;
- 27° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 92,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Enfant-Jésus et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-111-6-23410-160;

- 28° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Marie-Favery et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-094-7-23140-160;
- 29° de CRÉER cinq postes saisonniers à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Joseph-Charbonneau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-225-1-23410-160;
- 30° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-160;
- 31° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23410-160;
- 32° de CRÉER quatre postes saisonniers à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-160;
- 33° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 40 %, d'aide-concierge à l'école Sans-Frontières et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-056-1-63000-170;
- 34° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'aide-concierge à l'école des Cinq-Continents et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-161-1-63000-170;
- 35° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel professionnel syndiqué (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016);
- 36° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

10. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – mise à niveau de la ventilation et réaménagements, secteur charpenterie – appel d'offres 25-2397P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3149 en date du 26 janvier 2017
de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise à niveau de la ventilation et le réaménagement du secteur charpenterie de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 de délégation de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les frais pour ce contrat seront payés à même le budget de l'EMCM pour l'acquisition de matériel, appareillage et outillage (MAO FP);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 109 813 \$ plus taxes à l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la ventilation et le réaménagement du secteur charpenterie de l'École des métiers de la construction de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-173P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3154-A en date du 17 janvier 2017
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des tableaux d'écriture et d'affichage aux services et établissements concernés durant deux années, avec la possibilité de reconduction pour une troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Compagnie canadienne de tableaux noirs (Québec) ltée* a présenté une soumission conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire a respecté les critères de conformité des produits demandés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage à *Compagnie canadienne de tableaux noirs (Québec) ltée* pour une valeur estimée à 204 789,40 \$ plus taxes, pour les deux années de contrat. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

12. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d'offres 27-527P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3160 en date du 26 janvier 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Nasreddine Slimi
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur d'accessoires de cafétéria et de coutellerie pour les établissements et les services de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés (possibilité de sept organismes);

CONSIDÉRANT que les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1, r.5) (LCOP) et les règlements adoptés en vertu de cette loi ont été respectés;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'attribution et de gestion des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon Cuisine inc.* a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon Cuisine inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme, après vérification des calculs;

CONSIDÉRANT que le coût de la soumission de *G. Doyon Cuisine inc.* est avantageux pour la CSDM;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon Cuisine inc.* est une entreprise québécoise;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie à *G. Doyon Cuisine inc.*, pour une valeur de 91 209 \$ (plus taxes). L'entente d'une durée d'une année sera assortie de deux années de renouvellement, une année à la fois, et devra être présentée au comité exécutif, pour approbation. Le montant total pour les trois années ne devra pas excéder 307 305 \$ (plus taxes).

13. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au système d'achats coopératif pour l'année 2017-2018

Document déposé : Rapport A-31-3161 (version corrigée) en date du 25 janvier 2017 de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'adhérer à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande à faible valeur ajoutée, après analyse;

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif* (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à cinq ententes du SAC en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les cinq ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que l'entente par laquelle la CSDM se procure les produits électriques dont elle a besoin, incluant les lampes et ballasts, vient à échéance et qu'un nouvel appel d'offres doit être fait au printemps 2017;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la CSDM de se joindre au groupement d'achats du SAC pour la fourniture sur demande de lampes et ballasts;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADHÉRER, pour l'année 2017-2018, au *Système d'achats coopératif* (SAC) pour les cinq ententes suivantes qui seront conclues par le CGTSIM au terme d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres publics :
 - papier d'impression, pour une consommation annuelle approximative de 1 390 000 \$,
 - filtres à air, pour une consommation annuelle approximative de 70 000 \$,
 - mazout, pour une consommation annuelle approximative de 245 000 \$,
 - fournitures de bureau, pour une consommation annuelle approximative de 1 830 000 \$,
 - fournitures d'arts plastiques, pour une consommation annuelle approximative de 800 000 \$;
- 2° d'ADHÉRER, pour l'année 2017-2018, à l'entente qui sera conclue par le SAC au terme d'un appel d'offres public pour la fourniture de lampes et ballasts, pour une consommation annuelle approximative de 150 000 \$.

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- Ajouter les considérants suivants :
 - « CONSIDÉRANT la résolution du Conseil des commissaires demandant une étude sur les rapports au système d'achat coopératif, résolution adoptée le 29 juin 2016;
 - CONSIDÉRANT que cette étude n'est actuellement pas disponible et qu'elle sera déposée au comité exécutif le 21 mars 2017;
 - CONSIDÉRANT que le CGTSIM doit recevoir avant le 31 janvier 2017 les commandes des commissions scolaires; »
- Ajouter la troisième proposition suivante :
 - « 3° de DONNER au directeur général le mandat d'entreprendre des démarches auprès du CGTSIM pour que, à la lumière de l'étude qui sera déposée, la CSDM puisse ajouter des produits à la liste déterminée aujourd'hui. »

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil des Commissaires demandant une étude sur les rapports au système d'achat coopératif, résolution adoptée le 29 juin 2016;

CONSIDÉRANT que cette étude n'est actuellement pas disponible et qu'elle sera déposée au comité exécutif le 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM doit recevoir avant le 31 janvier 2017 les commandes des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'adhérer à des regroupements d'achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande à faible valeur ajoutée, après analyse;

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif* (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à cinq ententes du SAC en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les cinq ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT que l'entente par laquelle la CSDM se procure les produits électriques dont elle a besoin, incluant les lampes et ballasts, vient à échéance et qu'un nouvel appel d'offres doit être fait au printemps 2017;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la CSDM de se joindre au groupement d'achats du SAC pour la fourniture sur demande de lampes et ballasts;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADHÉRER, pour l'année 2017-2018, au *Système d'achats coopératif* (SAC) pour les cinq ententes suivantes qui seront conclues par le CGTSIM au terme d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres publics :

- papier d'impression, pour une consommation annuelle approximative de 1 390 000 \$,
 - filtres à air, pour une consommation annuelle approximative de 70 000 \$,
 - mazout, pour une consommation annuelle approximative de 245 000 \$,
 - fournitures de bureau, pour une consommation annuelle approximative de 1 830 000 \$,
 - fournitures d'arts plastiques, pour une consommation annuelle approximative de 800 000 \$;
- 2° d'ADHÉRER, pour l'année 2017-2018, à l'entente qui sera conclue par le SAC au terme d'un appel d'offres public pour la fourniture de lampes et ballasts, pour une consommation annuelle approximative de 150 000 \$;
- 3° de DONNER au directeur général le mandat d'entreprendre des démarches auprès du CGTSIM pour que, à la lumière de l'étude qui sera déposée, la CSDM puisse ajouter des produits à la liste déterminée aujourd'hui.

14. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – interventions supplémentaires dans le cadre de la première phase de la réfection de l'enveloppe du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1022 en date du 18 janvier 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 19 juillet 2016, en vertu de la résolution 5 de la séance du 12 juillet 2016 du comité exécutif, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) résiliait le contrat accordé à l'entrepreneur *Merlain Canada inc.* pour la réalisation de la première phase de la réfection de l'enveloppe de l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{re} Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, par la même occasion, la CSDM attribuait à l'entrepreneur *Norgéreq ltée* un contrat négocié de gré à gré pour la réalisation des travaux en lien avec ce même projet;

CONSIDÉRANT qu'au début de l'opération de démolition visant à retirer les 93 fenêtres et portes ainsi que leurs cadres, il a été convenu de revoir les détails de l'installation et de l'assemblage, conformément aux recommandations des professionnels en enveloppe du bâtiment;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées et les interventions imprévues qu'il a fallu intégrer au contrat, qui comprennent, notamment, des mesures de sécurité supplémentaires, la réalisation d'une partie des travaux de démolition par l'extérieur de l'édifice, le remplacement de nombreuses briques endommagées et de multiples autres travaux de moindre envergure;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, environ 75 % des travaux planifiés ont été achevés et qu'il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires à l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 5 de la séance du 12 juillet 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Norgéreq Ltée* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la première phase de la réfection de l'enveloppe de l'école Saint-Marc, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

15. Service des ressources matérielles – centre administratif – réhabilitation intérieure à la suite d'un dégât d'eau

Document déposé : Rapport A-33-1024 (version corrigée) en date du 31 janvier 2017 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dommages considérables causés par le dégât d'eau survenu dans la nuit du 7 janvier 2017 au centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), situé au 3737, rue Sherbrooke Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux d'assèchement, de désinfection et de réhabilitation, notamment, ont rapidement été entrepris, mais que d'autres travaux sont requis pour achever l'assainissement des lieux et reconstruire les parties qu'il aura fallu démolir par mesure préventive;

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir une détérioration du milieu par la contamination fongique, il fallait agir rapidement dans la mise en œuvre des mesures correctives appropriées;

CONSIDÉRANT que, parce le centre administratif doit faire l'objet de travaux de réhabilitation intérieure, indépendamment de ce sinistre, les travaux exécutés sur chaque étage concernent seulement la zone centrale de l'étage ainsi que les toilettes à proximité;

CONSIDÉRANT que l'aile ouest a été sécurisée et confinée provisoirement sur tous les étages touchés, en attendant l'exécution de travaux d'envergure;

CONSIDÉRANT le Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) de la Commission scolaire et les recommandations des professionnels externes affectés au dossier quant aux interventions requises pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT le contrat à exécution sur demande pour des travaux après sinistre à taux horaires attribué par la CSDM à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* à l'issue de l'appel d'offres public 15-205P;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport devraient être couvertes par le régime d'indemnisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), que les éléments non admissibles du projet seront imputés au budget d'investissement, et que, par conséquent, ces dépenses n'auront pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER la poursuite et l'achèvement des travaux de réhabilitation intérieure nécessaires au centre administratif à la suite du dégât d'eau survenu en janvier 2017 à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* – dans le cadre du contrat à exécution sur demande en lien avec l'appel d'offres 15-205P – , travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

16. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2690 en date du 16 janvier 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

17. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2691 en date du 16 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.
18. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2693 en date du 16 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de janvier 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.
19. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2694 en date du 16 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

20. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2695 en date du 17 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

21. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

Document déposé : Rapport A-34-2696 en date du 17 janvier 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Information

- * a) A-11-77 Services éducatifs – résultats scolaires à la première étape de l'année 2016-2017 à la formation générale des jeunes

23. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Olympiades mondiales des métiers spécialisés : deux élèves représenteront la CSDM

M. Ben Valkenburg informe les membres du comité exécutif que deux élèves (une femme scolarisée à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal et un homme scolarisé à l'École des métiers de la construction de Montréal) représenteront la CSDM aux olympiades mondiales des métiers spécialisés qui se tiendront à Abu Dhabi au mois d'octobre 2017.

b) Boucle de 130 kilomètres – Grand défi Pierre Lavoie

M. Ben Valkenburg mentionne qu'il y a, à ce jour, 12 employés de la CSDM inscrits à la Boucle de 130 kilomètres qui aura lieu à Montréal le 2 juillet prochain. Il souhaite pouvoir atteindre l'objectif de 20 employés.

c) Salon de la formation professionnelle

La présidente rappelle que le salon de la formation professionnelle se déroulera les 7, 8 et 9 février prochain. Elle remercie les dix centres de la formation professionnelle pour leur implication dans le déroulement du salon et l'équipe des Services éducatifs qui travaille à l'organisation de ces trois journées. Ce sont 3000 élèves jeunes et adultes qui sont attendus pour cet événement. Elle invite les membres du comité exécutif au lancement qui aura lieu mardi prochain.

La séance est levée à 16 h 10.

Secrétariat général – 14 février 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 février 2017.